



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG@2026/05/28/4.2 portant sur

La demande de subvention auprès du programme européen INTERREG ALCOTRA France-Italie pour le projet « C2R : Carbon to Regeneration ».

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur

du 26 mai 2026

VOTANTS

BONNIN Olivier, BOVIS Jessica, BRUT Karine, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GALBOIS Charles, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GASTAUD Fabienne, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, KOTLER Jacques, LECHACZYNSKI Anne, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIO Pierre, MESSINA Cédric, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NASSIF Anis, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SAVARINO Jean-Pierre, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle

36 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CHAUMIER Eric, DUPHIL Thierry, GRECH Stéphane, LACHKAR Laurent, LAYLY Eric, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NICOLETTI Pascal, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, VALENTI Bruno



VUS

- ▶ L'article L.710-1 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 43 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- ▶ L'Annexe 9 du Règlement intérieur et notamment sa partie relative aux compétences déléguées au Bureau par délégation expresse de l'Assemblée Générale.

EXPOSE PREALABLE

Le programme Interreg ALCOTRA France-Italie 2021-2027 s'inscrit dans la coopération territoriale européenne (CTE) et est cofinancé par le FEDER. Il vise à renforcer la cohésion entre régions frontalières françaises et italiennes en soutenant des projets de développement économique, social et durable, respectueux des spécificités locales et des transitions numérique et écologique.

Côté français, il couvre les départements des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et de la Savoie.

En réponse au 4^{ème} appel du programme, ouvert du 1^{er} décembre 2025 au 29 mai 2026, la CCIR PACA s'est engagée dans le montage du projet C2R « Carbon to Regeneration ».

Le projet C2R s'inscrit dans la continuité des actions menées par la CCI Nice Côte d'Azur en matière de transition énergétique, notamment via le projet Mission Carb 0 (MCO).

Entre 2023 et 2026, MCO a permis de :

- Sensibiliser les acteurs économiques aux enjeux de décarbonation
- Développer un outil de diagnostic carbone certifié (ISO 14064, GHG Protocol)
- Accompagner des entreprises industrielles dans des actions concrètes de décarbonation

Aujourd'hui, le projet C2R vient marquer un changement d'échelle :

- D'un point de vue territorial : *intégration de l'échelon régional pour toucher une frange plus large de la zone de coopération*
- D'un point de vue opérationnel : *passage de l'accompagnement individuel à la structuration d'une stratégie de contribution carbone transfrontalière*

Le contexte économique est propice à un tel projet notamment avec :

- Les JOP 2030, souhaités comme un modèle de responsabilité environnementale en phase avec les réalités locales et la planification écologique nationale
- L'intégration des critères environnementaux dans les marchés publics et l'obligation pour les entreprises de démontrer la crédibilité de leur trajectoire climat



OBJECTIF ET PORTEE

C2R se définit l'objectif principal de « **faire de l'entreprise un acteur régénératif et décarboné, en lui permettant d'investir dans des projets de contribution carbone locaux** ».

Ce projet présente un intérêt stratégique pour la CCI Nice Côte d'Azur car il renforce son positionnement sur les enjeux de transition écologique et contribue au développement de coopérations transfrontalières structurantes au service des entreprises et du territoire.

Le projet sera porté en partenariat avec des acteurs français et italiens. La CCI PACA assurera le rôle de chef de file, tandis que la CCI Nice Côte d'Azur pilotera les volets opérationnels, technique et administratif.

Budget

Le budget global du projet s'élève à **1 516 368 € TTC**.

Le plan de financement prévisionnel et la répartition inter-CCI est envisagée comme suit :

Budget CCI PACA	357 840 € TTC
Budget CCI 04	40 000 € TTC
Budget CCI 05	40 000 € TTC
Budget CCI 06	277 840 € TTC
Co-financement UE pour la CCI 06	222 272 € TTC
Autofinancement CCI 06	55 568 € TTC
Budget global projet	1 516 368,00 € TTC

Les dépenses de l'opération seront prévues au budget rectifié 2026-2027 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

CONSIDERANT

- ✚ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ✚ Que le projet « C2R : Carbon to Regeneration » s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Direction Appui aux Entreprises et Territoires en matière de décarbonation et de transition industrielle et vise à renforcer la résilience des entreprises face aux enjeux climatiques ;
- ✚ Que ce projet vise à :
 - 1) Accélérer la transition écologique et industrielle des entreprises du territoire
 - 2) Financer des projets locaux de décarbonation grâce à une bourse carbone transfrontalière
 - 3) Renforcer la coopération économique et environnementale à l'échelle régionale et transfrontalière
- ✚ Que si le Bureau a compétence pour délibérer, en sa qualité d'Autorité délibérante déléguée sur le fondement de l'article 43, de l'article 73 et de l'annexe 9 du Règlement Intérieur de la CCINCA, pour toute décision au stade du dépôt d'un dossier de demande de subvention, (...) concernant l'engagement de la CCI Nice Côte d'Azur à cofinancer le projet et/ou les actions pour lesquelles la subvention ou le cofinancement demandés (...) ne couvre pas l'intégralité dudit projet, l'Assemblée générale conserve toutefois son pouvoir d'évocation sur les attributions qui font l'objet d'une délégation de compétence.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT le dépôt de la demande de financement** pour le projet « C2R : Carbon to Regeneration » auprès du programme Interreg ALCOTRA France-Italie pour un montant de **222 272 € TTC** ;
- **VALIDENT les budgets** de l'opération tels que présentés en exposé préalable ;
- **AUTORISENT** le pilote du projet, **Peggy MISIRACA-TEYCHENE, Directrice Appui aux Entreprises et Territoires**, à agir en tant qu'interlocuteur référent auprès du service instructeur ;
- **AUTORISENT** le Président, le Directeur Général ou toute autre personne déléguée de signer tout document nécessaire au dépôt et à l'instruction du dossier en objet et, le cas échéant, la convention d'attribution de financements correspondante, ses éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 60 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 36 (*quorum : 31, atteint*)
Nombre de votes exprimés : 34

Abstention : 1 Contre : 1 Pour : 34

Nice, le 28 mai 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO